



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

DÉCLARATIONS DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL ET DU CANDIDAT INDÉPENDANT

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL

Je, Aquin Noël Noël
Nom Prénom
995-ST-JOSEPH - LACHINE
Adresse
représentant et agent officiel du candidat
déclare ce qui suit : Pierre Noël
Nom du candidat indépendant

1. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le soixantième jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées dans le présent rapport.
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité des dispositions de la section IV du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral que j'ai ouvert dans une succursale québécoise d'un établissement financier en conformité de l'article 458 et de la directive D-M-4, à l'exception des réclamations contestées mentionnées au présent rapport.

Cette obligation d'ouvrir un compte à titre de fonds électoral ne s'applique pas pour un candidat indépendant dont le fonds électoral est constitué de sommes provenant exclusivement de contributions fournies par le candidat indépendant autorisé lui-même (maximum de 1 000 \$ par année) et qui sont gérées à même son compte personnel.
4. Aucun autre fonds électoral, autre que celui mentionné au présent rapport, n'a été utilisé pour acquitter les dépenses électorales du candidat.
5. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celle provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
6. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité de l'article 466, lesquelles représentent l'intégralité des biens fournis ou services rendus.
7. Toutes les dépenses électorales ont été engagées dans le respect du prix courant du marché au sens des articles 427 et 461. De plus, aucun bien ou service ne m'a été livré ou fourni gratuitement, à l'exception du travail bénévole.
8. Les personnes qui ont effectué du travail bénévolement au cours de la période électorale et, au sens des articles 428,1^o et 461, l'ont fait personnellement, volontairement, sans aucune rémunération ou avantage d'un employeur ou de quiconque.
9. Toute la documentation et tous les renseignements nécessaires à la production de ce rapport m'ont été personnellement fournis par le trésorier de la municipalité.

Noël Aquin Noël le 24 sept. 2013
Signature du représentant et agent officiel Date



RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Identification														
Nom de la municipalité MONTREAL														
Nom du représentant et agent officiel NICOLE AQUIN-NOËL						Nom du candidat PIERRE-NOËL								
Période visée			Date d'autorisation			Veille de la transmission			Date de l'élection					
			Année Mois Jour			Année Mois Jour			Année Mois Jour					
DU			2013 09 20			AU			2013 11 12			2013 11 03		

RAPPORT FINANCIER	
Fonds électoral	
Partie 1 - Rentrées de fonds	
1. Contributions de 100 \$ ou plus (section 1, total A)	Nombre de donateurs 810 58\$
2. Contributions de moins de 100 \$	Nombre de donateurs _____
3. Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique (section 3, total D)	_____
4. Revenus accessoires (section 3, total E)	_____
5. Emprunts (section 2, total B)	_____
6. Autres rentrées (préciser)	_____
7. TOTAL DES RENTRÉES DE FONDS (lignes 1 à 6)	810 58\$
Partie 2 - Sorties de fonds	
8. Dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total F)	530 46\$
9. Montants non inclus dans les dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total G)	280 12
10. Montant remboursé sur emprunts (section 2, total C)	_____
11. Autres sorties (préciser)	_____
12. TOTAL DES SORTIES DE FONDS (lignes 8 à 11)	810 58\$
Partie 3 - Surplus du fonds	
13. ENCAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE (ligne 7 moins ligne 12)	0 \$

Établissement financier	
Nom de l'établissement où sont déposées les sommes recueillies	

Adresse de l'établissement	N° du compte
_____	_____

RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Nom du fournisseur	N° pièce justificative	Montant payé	Distribution du montant payé				Montants non inclus dans les dépenses électorales
			Dépenses électorales				
			Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas	
1 Bureau en gros #31	1	100 03 ^s					100 03 ^s
2 Bureau en gros #31	2	180 09					180 09
3 Bureau en gros #31	3	501 38	501 38				
4 Reno Depot (attacher)	4	71 96	71 96				
5 credit (attacher)	(5)	(58 88)	(58 88)				
6							
7 Pancartes usagées	6	16 00	16 00				
8 2x4 X 2							
9 bois 1x2x8 pour retenu							
10 pancartes							
11 ruban gomme							
12 bon pièce #3							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20			530,46				
21 Additionner (lignes 1 à 20)		810,58	810,58				280,12
Dépenses faites, non réclamées	Date de la réclamation (si connue)	↓	↓	↓	↓	↓	↓
22							
23							
24 Additionner (lignes 22 et 23)	* Joindre un chèque à l'ordre du trésorier pour le montant des dépenses faites, non réclamées						
25 Additionner (lignes 21 et 24)							

810,58^s
 Total F

Total G

Limite des dépenses électorales

3

RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES (suite)

Réclamations contestées

Nom et adresse du fournisseur	Raison de la contestation	Montant

Déclaration

Je, Noël NICOLE
Nom Prénom
985-ST-JOSEPH - LACHINE H8S-2M2.
Adresse
représentant officiel et agent officiel du candidat PIERRE-NOËL
Nom du candidat
déclare ce qui suit.

1. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le soixantième jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées ci-dessus.
2. Les renseignements contenus dans les présents rapports sont vrais, exacts et complets.

Nicole Aguin Noël le 02-11-13
Signature du représentant officiel et agent officiel Date